

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Ardèche
Arrondissement de Largentière
COMMUNE DE BORNE

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Borne le 12 mai 2024

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du conseil municipal de Borne qui aura lieu à la salle de mairie le **dimanche 19 mai 2024 à 16h30**.

Ordre du jour :

- Travaux au cimetière : choix des prestataires
- Travaux sur les auvents des gîtes des Chambons : choix de l'entreprise.
- Décision modificative sur budget 2024.
- Droit de préemption sur parcelles de bois au Bois de Vents.
- Questions diverses

Souhaitant pouvoir compter sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes cordiales salutations

Le Maire, Thierry CHAMPEL,



REPUBLIQUE FRANCAISE Département de l'Ardèche
Arrondissement de Largentière
COMMUNE DE BORNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 19 mai 2024

CM_2024_

Le 19 mai 2024 à 16h30 le conseil municipal de Borne, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Borne.

Date de convocation : 12 mai 2024. Conseillers en exercice : 7. Présents ou représentés : 7

Conseillers présents : Thierry CHAMPEL, Yves MICHEL, André GLEYZE, Thierry TAILLAND, Jean Michel PERRIN.

Absentes excusées : Jeannine GLEYZE : pouvoir à Thierry TAILLAND ; Josette LABORDE, pouvoir à Thierry CHAMPEL.

Secrétaire de séance : Michel Yves

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : Décision modificative N°1/2024.

Le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de prendre une décision modificative concernant le budget 2024. En effet, une erreur s'est glissée dans le montant des amortissements.

Afin d'équilibrer le budget, il convient de faire les modifications suivantes :

Compte 6811 : -695

Compte 622 : +695

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- *Décide de retenir les modifications détaillées ci-dessus*

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire, Thierry CHAMPEL

REPUBLIQUE FRANCAISE Département de l'Ardèche
Arrondissement de Largentière
COMMUNE DE BORNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 19 mai 2024

CM_2024_

Le 19 mai 2024 à 16h30 le conseil municipal de Borne, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Borne.

Date de convocation : 12 mai 2024. Conseillers en exercice : 7. Présents ou représentés : 7

Conseillers présents : Thierry CHAMPEL, Yves MICHEL, André GLEYZE, Thierry TAILLAND, Jean Michel PERRIN.

Absentes excusées : Jeannine GLEYZE : pouvoir à Thierry TAILLAND ; Josette LABORDE, pouvoir à Thierry CHAMPEL.

Secrétaire de séance : Michel Yves

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : Demande de subvention pour des travaux d'aménagement au cimetière de Borne.

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il avait décidé (délibération du 26 juin 2022) la reprise de plusieurs tombes au cimetière de Borne ainsi que l'installation d'un ossuaire et d'un colombarium.

La procédure de reprise de tombes en l'état d'abandon ayant été respectée, il est maintenant possible de faire les travaux qui avaient été prévus soit, dans un premier temps, la reprise de 6 tombes, la mise en place d'un ossuaire pour recevoir les restes mortuaires et la construction d'un columbarium.

Deux entreprises locales ont été consultées pour la reprise de tombes, l'installation d'un ossuaire et la fourniture et pose d'un colombarium, le conseil municipal a retenu l'entreprise Accassat de Coucouron et l'entreprise granit et marbre de l'Emblavez ; L'entreprise France Collectivité a été retenue pour la fourniture de 6 panneaux garde-corps de 1.50m afin de sécuriser la partie haute du cimetière ; L'entreprise Tailland a été retenue pour la pose de ces garde-corps. Le montant total prévisible selon les devis serait de 10315.05€

Afin de pouvoir mener à bien ces travaux, le conseil municipal de Borne décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ***De demander au département de l'Ardèche une aide financière la plus élevée possible.***
- ***De charger le Maire pour effectuer toutes les démarches et signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.***

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire, Thierry CHAMPEL

Thierry Tailland
Multiservice bâtiment espaces verts
115 impasse de lardy
07590 Borne
Siret : 40820200000035
Tel : 04 66 46 65 11 / 06 89 75 57 13

Commune de Borne 07590 BORNE

Date: 23/05/2024

DEVIS

Prestation	Quantités	Prix unitaire	Total
Pose de garde-corps pré fabriqués de 1,5m de long au cimetière 4 pièces par scellement plots béton 2 pièces de manière démontable plots béton tube métal et verrouillage	forfait	400€	400€
		Prix Total	400 Euros

TVA non applicable, art. 293 B du CGI

SARL EBSF

3125 Route de La Souche
07380 JAUJAC
Tél portable : 06 21 65 93 02
Email : deguilhen.daniel@neuf.fr

EBSF

Devis		Numéro DE00000060
Date : 21/04/2024		
Code client	Date de validité	Mode de règlement
CL00036	21/05/2024	
N° de TVA Intracom :		

Mairie de BORNE
07590 BORNE

Description	Qté	Unité	P.U. HT	Montant HT	TVA
RENOVATION de 2 AUVENTS de bâtiments/gîtes					
Démontage et évacuation des couvertures existantes					
Fourniture et pose de planches de bois Douglas					
Fourniture et pose de tuiles SteFoy Omega10 + accessoires					
Fourniture et pose de solins zinc/plomb pour l'étanchéité contre le mur					
TOTAL	1,00		2 224,00	2 224,00	20,00

ACOMPTE 30% A LA COMMANDE

Devis gratuit.

Les prix TTC sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation de ces taux sera répercutée sur les prix.

Taux	Base HT	Montant TVA
20,00	2 224,00	444,80

Total HT	2 224,00
Total TVA	444,80
Total TTC	2 668,80
Net à payer	2 668,80 €

ENT. MICHEL MOURGUE

Menuiserie charpente couverture

07590 SAINT ETIENNE DE LUGDARES

Tél. : 04 66 46 67 14 port : 06 43 79 26 63

mail : mourgue.michel@orange.fr

N° siret : 390 677 219 00011

R.M. : 160 93 07

N° TVA intracommunautaire : FR69 390 677 219



DEVIS

date : 28/04/2024

MAIRIE

10 route de Borne

07590 BORNE

Chantier : réfection toitures des 2 auvents des gîtes des Chambons - Borne

Dépose, enlèvement et mise en décharge agréée		380.00 €
Fourniture et pose chevrons 6/8 douglas raboté		440.00 €
Fourniture et planches douglas 27 mm rabotées une face et assemblées à mi-bois 10 m ²	37.50 €	375.00 €
Fourniture et pose de tuilles plates Ste Foy Delta 10 10 m ²	48.00 €	480.00 €
Fourniture et pose tuilles de rives 6.4 ml	42.00 €	268.80 €
Fourniture et pose tuilles de faitage avec closoirs 3 ml	46.00 €	138.00 €
Fourniture et pose d'un fronton 2 u	32.00 €	64.00 €
Fourniture et pose couloir zinc avec engravure dans mur 6.4 ml	65.00 €	416.00 €
Remise exceptionnelle	-	200.00 €



N° E159 884

MONTANT HT 2 361.80 €
TVA 20 % 472.36 €

MONTANT TTC 2 834.16 €

Compte tenu de la situation du marché, les prix peuvent évoluer

l'entreprise	Michel MOURGUE Ent. Michel MOURGUE Menuiserie	le client
--------------	---	-----------

07590 St Etienne de Lugdarès

Tél. 04 66 46 67 14 - Port. 06 43 79 26 63

Siret : 390 677 219 000 11

Si acceptation, merci de me retourner le devis daté et signé.

Assurance décennale / RC : GROUPAMA : n°509779430001

POMPES FUNEBRES ACCASSAT

778 route du lac d'issarlès

07470 COUCOURON

Tél : 04 66 46 19 16 Fax :

EI

RCS : AUBENAS 453 318 255

SIRET : 453 318 255 00016

APE : 851J

FR33453318255

N° d'habilitation : 20-07-0088

MAIRIE

07590 BORNE

DEVIS N° 000819 (Document émis en Euro) Code client : MAIBORNE Date : 02/05/2024

ACTIVITES - Les prestations, fournitures et mentions obligatoires figurent en caractères gras précédées d'un astérisque (pour le signe #, voir note)	Frais avancés pour la famille et prestations	Fournitures	Total	TVA
--	--	-------------	-------	-----

32 - Marbrerie gravure Reprise de concession abandonnée 1 unité Nos références bancaires IBAN FR76 1390 6000 9683 4863 3000 072 BIC AGRIFRPP839 Taux toutes taxes comprises travaux à réaliser en même temps que la pose du columbarium par granit et marbre de l'embalavez démontage et creusement fosse 1 place pour récupérer ossements et les déposer dans l'ossuaire évacuation des reste du bois et comblement de fosse les pierres tombale seront laissé a l'intérieur du cimetière	0.00	580.00	580.00	2

Note : Le signe # indique que le caractère obligatoire de la prestation ou de la fourniture dépend de la situation, il est spécifié par la réglementation.

Taux TVA	Montant HT	Montant TVA	Net à payer
2	483.33	96.67	580.00
	483.33	96.67	580.00
Total	483.33	96.67	580.00

Validité du devis : 3 mois

Bon pour accord

Signature :

Vous avez été reçu par ACCASSAT EMMANUEL

CONDITIONS DE VENTE :

Les frais d'obsèques sont exigibles d'avance, sauf prise en charge par un organisme mutualiste ou d'assistance. La société se charge dans ce cas des formalités à accomplir pour obtenir le paiement direct des sommes disponibles auprès des organismes concernés, ainsi que l'établissement des dossiers de prélèvement sur les comptes bancaires, postaux ou caisses d'épargne du défunt dans les limites admises par les règlements en vigueur. Nos conditions de paiement sont impératives. Tout retard pour faire l'objet d'une majoration de 1,5 % par mois calculée en sus des c En cas d'intervention contentieuse les frais de recouvrement seront obligatoirement à la charge de l'acheteur. Il sera appliqué à titre de dommage intérêts et de clause pénale une indemnité de 15 % d En cas de litige le Tribunal du siège est seul compétent.

Nos Références Bancaires : IBAN : FR76 1390 6000 9683 4863 3000 072 - BIC : AGRIFRPP839

SAS GRANIT ET MARBRE DE L'EMBLAVEZMARBRERIE
430 AVENUE DE BAZAC

43800 BEAULIEU

Téléphone : 04.71.08.13.13.

Courriel : contact@granit-emblavez.fr

Numéro	Date
2535	23/04/24
Numéro client	
CMAIR81	

MAIRIE DE BORNE

10 ROUTE DE BORNE

07590 BORNE

DEVIS

Référence	Désignation	Qté	Px unitaire	Remise	Montant HT	*
	Suite à notre entretien pour des travaux au cimetière de Borne :					
	Terrassement Fondation béton armé Fourniture et pose d'un Columbarium 6 cases pour 2 urnes classiques avec porte en granit Noir d'Afrique Selon modèle ci joint Une porte offerte Pose d'un caveau béton 1 place pour faire ossuaire					
COLOM02	COLOMBARIUM	1,00	6 516,67		6 516,67 E	8

Code	Base	Taux	Taxe	Total HT	Escompte	Port HT	Total TTC	Acompte	NET A PAYER
8	6 516,67 E	20%	1 303,33 E	6 516,67 E	0,00 E		7 820,00 E	0,00 E	7 820,00 E
Total	6 516,67 E		1 303,33 E						

Conditions de règlement :
30 % à la commande
solde à la facturation

Validité du devis : 1 mois

TVA au taux en vigueur à la date de la réalisation des travaux soit actuellement 20 % (ou taux en vigueur à la facturation)

Si accord du devis, nous retourner un exemplaire en portant la mention

« Bon pour accord et autorisation d'effectuer les travaux » date et signature

REPUBLIQUE FRANCAISE Département de l'Ardèche
Arrondissement de Largentière
COMMUNE DE BORNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 19 mai 2024

CM_2024_

Le 19 mai 2024 à 16h30 le conseil municipal de Borne, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Borne.

Date de convocation : 12 mai 2024. Conseillers en exercice : 7. Présents ou représentés : 7

Conseillers présents : Thierry CHAMPEL, Yves MICHEL, André GLEYZE, Thierry TAILLAND, Jean Michel PERRIN.

Absentes excusées : Jeannine GLEYZE : pouvoir à Thierry TAILLAND ; Josette LABORDE, pouvoir à Thierry CHAMPEL.

Secrétaire de séance : Michel Yves

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : Choix de l'entreprise pour la réfection des auvents des gîtes des Chambons.

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que les auvents des gîtes des Chambons ont subi des dégâts suite à la chute de neige lourde du mois de mars dernier. Le conseil avait demandé au Maire de faire établir des devis pour la réfection de ces auvents. Deux devis sont présentés aux membres du conseil. Après les avoir examinés et compte-tenu de différences dans les prestations proposées, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- **De retenir l'entreprise Mourgue de St Etienne de lugdarès pour la réfection des auvents des gîtes communaux des Chambons pour un montant H.T. de 2361.80€**
- **De charger le Maire pour effectuer toutes les démarches et signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.**

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire, Thierry CHAMPEL

REPUBLIQUE FRANCAISE Département de l'Ardèche
Arrondissement de Largentière
COMMUNE DE BORNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 19 mai 2024

CM_2024_

Le 19 mai 2024 à 16h30 le conseil municipal de Borne, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Borne.

Date de convocation : 12 mai 2024. Conseillers en exercice : 7. Présents ou représentés : 7

Conseillers présents : Thierry CHAMPEL, Yves MICHEL, André GLEYZE, Thierry TAILLAND, Jean Michel PERRIN.

Absentes excusées : Jeannine GLEYZE : pouvoir à Thierry TAILLAND ; Josette LABORDE, pouvoir à Thierry CHAMPEL.

Secrétaire de séance : Michel Yves

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : Droit de préemption dans le cadre de l'article L.331-24 du code forestier.

Le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'il a reçu un courrier de Maître GIBERT, notaire à Privas, demandant à la commune de Borne de se positionner par rapport au droit de préemption dont elle a la faculté de se prévaloir dans le cadre d'une vente de parcelle forestière contigüe à une forêt communale. Il s'agit de la vente de la parcelle AN 66 au lieu-dit Bois des Vents. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- ***De ne pas se prévaloir de son droit de préemption sur la parcelle AN 66 lieu-dit Bois des Vents***
- ***De charger le Maire pour effectuer toutes les démarches et signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.***

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire, Thierry CHAMPEL